

Synthèse des aménagements, installations ou constructions, tels qu'ils sont visibles de l'extérieur la propriété.

N° en rouge les installations ou constructions non déclarées ou non conformes, soit aux déclarations de travaux détournées de leur objet, soit au POS.

(1) Bâtiment principal, seul bâtiment cadastré sur l'ensemble de la propriété.

DT du 27/02/2002 : murs à remonter sur le bâtiment existant.

DT du 02/08/2003 : création d'un auvent.

Ces deux seuls DT ont été détournés pour une restauration globale importante de l'ensemble qui n'a été couverte par aucun dépôt de PC.

Aucun autre document d'urbanisme (ni déclaration de travaux, ni permis de construire), pour toiture en bois, véranda, et autres éléments de restauration : cloître, terrasse etc.

Non-conformité au POS pour certains aménagements.

(2) chaufferie

DT du 05/10/1999 pour reconstruction d'un bâtiment en ruine à transformer en chaufferie.

Les bâtiments visibles dans la zone et actuellement en cours de travaux, 15 ans après le dépôt de la DT, semblent loin de la description de cette dernière.

A-t-elle été détournée de son objet ? Ou un autre bâtiment est-il édifié sans document d'urbanisme : ni déclaration de travaux, ni permis de construire ?

(3) local de stockage bois et chalet.

DT du 02/02/2006 pour un local de stockage de bois.

Détournement de la DT pour l'édification d'un chalet à côté du « local de stockage bois »... si c'est bien son affectation.

(4) terrasse en bois.

Aucun document d'urbanisme : ni déclaration de travaux, ni permis de construire,

Non conforme au POS qui préconise l'utilisation de schiste pour les terrasses.

(5) bâtiment pour groupe électrogène.

DT du 12/08/1993 pour création d'un bâtiment pour groupe électrogène.

Le seul bâtiment édifié dans la légalité.

(6) construction en cours (2014/2015).

Aucun document d'urbanisme: ni déclaration de travaux, ni permis de construire,

Non conforme au POS (constructions en bois).

(7) piscine et terrasse.

Aucun document d'urbanisme : ni déclaration de travaux, ni permis de construire,

Non conforme au POS (construction en bois).

(8) chalet.

PC du 28/09/2001 et du 24/02/2003 pour un local agricole.

PC refusé, le propriétaire n'étant pas agriculteur.

Qu'à cela ne tienne : le bâtiment est construit.

(9) chalet.

Aucun document d'urbanisme : ni déclaration de travaux, ni permis de construire,

Non conforme au POS (construction en bois).